

## CAVAN – LOTISSEMENT DE KERHUELLAN II – 5024 - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2025 M12 153  
Bureau du Conseil d'Administration du 2 décembre 2025

### Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI,  
Mme Gaëlle ROUTIER,  
M. Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN.

### Assistait à la séance, avec voix consultative :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

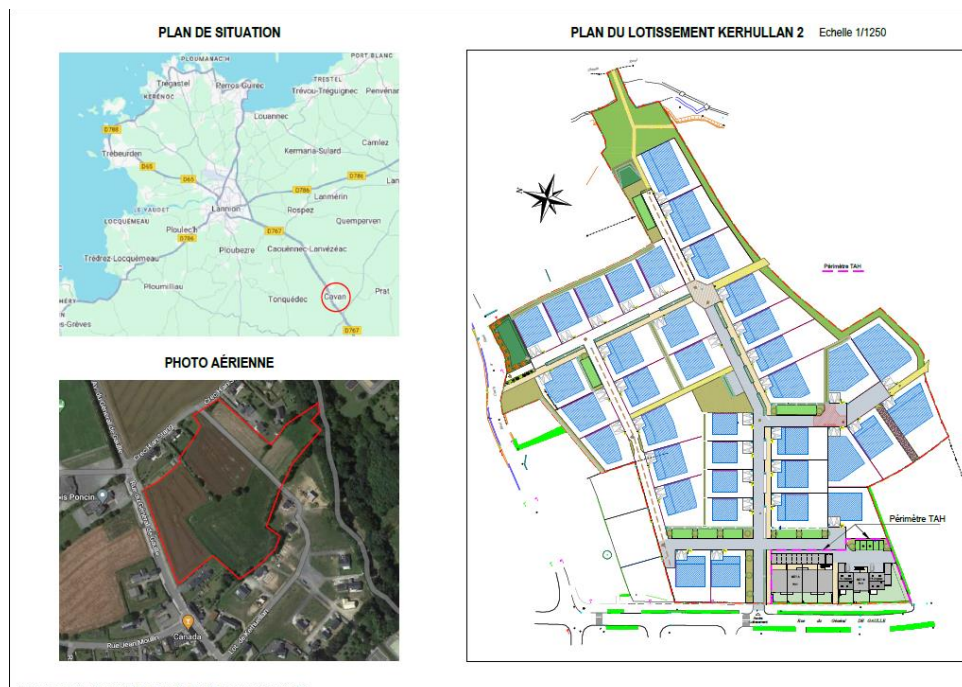
### Assistaient à la séance :

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier  
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,  
Vu la délibération du BCA du 07/01/2025, approuvant le plan de financement prévisionnel et la poursuite de l'opération,  
Vu la convention de réservation de lot viabilisé signée le 27/03/2025 par Terres d'Armor Habitat et la SEM LANNION TREGOR – S.A.E.M.L,*

### **CONTEXTE**

Dans le cadre des programmations P.L.U.S., P.L.A.I. et P.L.S. 2024, Terres d'Armor Habitat doit acquérir de la Société SEM LANNION TREGOR – S.A.E.M.L, pour la construction de douze logements, dont huit intermédiaires et quatre pavillons sur la Commune de CAVAN, le lot n°38 du lotissement de Kerhuellan II, cadastré Section B n°2151, d'une contenance de 1 802 m<sup>2</sup>.



## **PROBLEMATIQUE**

En vertu de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 27 février 2025, la Société SEM LANNION TREGOR – S.A.E.M.L cède cette parcelle viabilisée, pour l'euro symbolique.

En contrepartie, TERRES D'ARMOR HABITAT versera une participation aux travaux de viabilité, d'un montant de 2 334 € HT/3 000 € TTC par logement construit, soit de 28 000 € HT/33 600 € TTC .

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 29 000 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Société SEM LANNION TREGOR – S.A.E.M.L., du lot n°38 du lotissement de Kerhuellan II, cadastré Section B n°2151, d'une contenance de 1 802 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique,
- D'accepter de verser une participation aux travaux de viabilité, d'un montant de 2 334 € HT/3 000 € TTC par logement construit, soit de 28 000 € HT/33 600 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

## **Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré**

- Accepte l'acquisition, auprès de la Société SEM LANNION TREGOR – S.A.E.M.L., du lot n°38 du lotissement de Kerhuellan II, cadastré Section B n°2151, d'une contenance de 1 802 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique,
- Accepte de verser une participation aux travaux de viabilité, d'un montant de 2 334 € HT/3 000 € TTC par logement construit, soit de 28 000 € HT/33 600 € TTC,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

### **Voté à l'unanimité**



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo